

saint Basile le Grand

69. LETTRE

Au receveur général.

Cette lettre adressée à un intendant de finances, est un témoignage des exemptions des religieux; comme ils ne possédaient rien, il ne faut pas s'étonner qu'on les dispensât de payer les tailles, et de contribuer aux impôts publics.

Je crois que vous avez assez d'égard pour les déclarations portées en faveur des religieux, et qu'il n'est nullement nécessaire que je vous demande des grâces particulières pour eux; il suffit qu'ils jouissent des privilèges communs et de l'indulgence qu'on a pour tous en général. Cependant comme il est de mon devoir de m'appliquer particulièrement à tout ce qui regarde les personnes de cette profession, et d'en avoir tous les soins possibles; je vous écris pour vous prier d'exempter des impôts publics tous ceux qui ont renoncé au monde depuis longtemps, qui mortifient leurs corps, qui ne possédant rien, et qui sont hors d'état de gagner par leur industrie de quoi contribuer à la taille. Leur profession ne leur permet pas de posséder des richesses, ils ne sont pas même les maîtres de leur propre corps qu'ils usent par des veilles et par des prières continuelles, et ils distribuent tout leur bien aux pauvres. Je sais que vous avez beaucoup de respect pour les personnes de ce caractère et que vous ne négligerez rien, pour vous acquérir des intercesseurs capables par la sainteté de leur vie de vous rendre Dieu propice.